

**CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE EN LIGNE
DE TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANIQUES**

S.T.G.M. (Société des Téléphériques de la Grande Motte)

SA à conseil d'administration au capital de 3 240 000€

Siège social : Gare de la Grande Motte - Lieudit Val Claret- 73320 TIGNES

Adresse postale : Gare de la Grande Motte- BP 53- 73 321 TIGNES Cedex

RCS de Chambéry n° 076 920 024

N° TVA intracommunautaire : FR91 076 920 024

N° tel : 33(0)4 79 06 60 00

N° fax : 33(0)4 79 06 60 20

Courriel : stgm@compagniedesalpes.fr

Exploitant le domaine skiable de Tignes,

Ci-après dénommée l'« Exploitant »,

ARTICLE 1. GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions entrent en vigueur à compter du 03/10/2015.

La validation d'une commande conclue sur le module de vente en ligne de l'Exploitant à l'adresse www.skipass-tignes.com implique l'adhésion de la personne (ci-après dénommée(s) le(s) « Client(s) ») aux présentes conditions particulières de vente en ligne.

Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente en ligne pour les sociétés ayant leur siège social en France.

Les présentes conditions complètent les « Conditions Générales de Vente et les Conditions Générales d'Utilisation des titres de transport sur remontées mécaniques » (ci-après dénommé(s) le(s) « Titre(s)») affichées dans tous les points de vente et également mises en ligne.

Ces conditions concernent à titre exclusif les personnes physiques non commerçantes.

Conformément à l'article 1369-4 du Code civil, l'ensemble de ces conditions sont mises à la disposition des Clients, qui ont la possibilité de les télécharger et de les imprimer.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

ARTICLE 2. PRODUITS PROPOSES

La vente en ligne permet au Client :

- d'enregistrer ou recharger un titre de transport sur un support gratuit « carte LiberTignes/Keycard » ;
- d'adhérer au programme de fidélité PassTignes et d'enregistrer un titre de transport sur la carte « PassTignes ».

Il s'agit de Titres dits « mains libres », édités sur des supports « cartes à puce » rechargeables via le site Internet de l'Exploitant, et permettant de déclencher le tourniquet des bornes d'accès aux remontées mécaniques.

Rappel : le Titre est composé d'un support sur lequel est encodé un titre de transport, et d'un justificatif d'achat envoyé par courriel au moment de la confirmation de l'achat ou du rechargement effectué en ligne.

NB : Afin de bénéficier de la procédure « perte ou vol des Titres» définie à l'article 4 des Conditions Générales d'Utilisation des Titres, le Client doit fournir impérativement à l'Exploitant ce justificatif d'achat.

Les caractéristiques des différents Titres proposés à la vente (domaine géographique, durée de validité..) sont présentées dans la grille tarifaire consultable depuis le site Internet susvisé.

ARTICLE 3. MODALITES DE COMMANDE EN LIGNE

La commande ne peut être enregistrée sur le site Internet de l'Exploitant que si le Client s'est clairement identifié :

- soit par l'entrée de son code d'accès (login + mot de passe) qui lui est strictement personnel,
- soit en complétant le formulaire en ligne lui permettant d'obtenir l'attribution de son code d'accès.

Pour finaliser la commande, le Client doit accepter les présentes conditions ainsi que les Conditions Générales de Vente et les Conditions Générales d'Utilisation des Titres.

Conformément aux exigences de l'article 1369-5 du Code civil, le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation.

L'Exploitant confirmera au Client sa commande par un courriel. Ce courriel contiendra un récapitulatif de tous les produits dont le Client aura confirmé la commande et constitue le justificatif d'achat visé à l'article 2.

Sauf cas du rechargement en ligne visé à l'article 7, les commandes en ligne complètes (règlement et photographies le cas échéant inclus) doivent être impérativement conclues sur le site Internet de l'Exploitant au plus tard le quinzième jour (pour l'étranger et les DOM-TOM) et le dixième jour (pour la France métropolitaine) avant le premier jour de validité du Titre.

A défaut de respecter ces délais, le Client ne pourra recevoir sa commande à domicile.

Toutefois, dans le cas où le Client accepte de retirer son Titre en station, les commandes en ligne complètes (règlement et photographies le cas échéant inclus) peuvent être conclues sur le site Internet de l'Exploitant:

- jusqu'au cinquième jour avant le premier jour de validité du Titre, pour un retrait au Point de vente des Brévières;
- jusqu'au troisième jour avant le premier jour de validité du Titre, pour un retrait au Point de vente de Tovièr;
- jusqu'au deuxième jour avant le premier jour de validité du Titre, pour un retrait au Point de vente Grande Motte.

Dans ce cas, le Client doit retirer ses Titres auprès du point de vente choisi lors de sa commande. Ce retrait est possible dès la veille du premier jour de validité des Titres correspondants, en tenant compte des horaires d'ouverture du point de vente.

Toute commande vaut acceptation de la description des services et des tarifs.

ARTICLE 4. TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

Les prix indiqués sur le site Internet sont des prix T.T.C. en Euros tenant compte du taux de T.V.A. en vigueur au jour de la commande.

Il est précisé que les frais de port sont offerts par l'Exploitant.

Le prix de la commande en ligne est exigible à la commande et les paiements doivent être effectués en euros par carte bancaire à distance.

Il est précisé que le paiement par carte bancaire est sécurisé via le Crédit Mutuel, en collaboration avec CYBERMUT (serveur de paiement sécurisé « on line » du Crédit Mutuel), qui garantit la confidentialité des règlements. Le paiement est effectué en TPE virtuel à paiement immédiat.

A aucun moment, l'Exploitant n'a connaissance des numéros que le Client doit fournir. L'Exploitant est seulement avisé par l'établissement bancaire qu'un virement correspondant au montant de cette commande a été effectué sur son compte.

ARTICLE 5. ACCUSE DE RECEPTION DE LA COMMANDE PAR L'EXPLOITANT

Les commandes avec paiement par carte bancaire et confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire.

Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du Client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de commande, sans que la responsabilité de l'Exploitant ne puisse être recherchée à ce titre.

Une fois la commande conclue sur Internet et confirmée par le Client, l'Exploitant accuse réception de cette commande par un courriel, qui constitue le justificatif d'achat visé à l'article 2 et qui contient le récapitulatif de commande.

ARTICLE 6. LIVRAISON DE LA COMMANDE

Sauf cas du rechargement en ligne visé à l'article 7, le Client a le choix :

- soit de se faire livrer à domicile à l'adresse indiquée à cet effet par le Client,

Sauf cas de force majeure, l'Exploitant s'engage à livrer par la Poste les Titres au plus tard le troisième jour pour la France métropolitaine et au plus tard le sixième jour pour l'étranger et les DOM-TOM avant le premier jour de validité du Titre (le cachet de la Poste faisant foi).

- soit de retirer ses Titres au point de vente choisi par le Client, dès la veille du premier jour de validité desdits Titres, en tenant compte des horaires d'ouverture de ce point de vente.

La copie du justificatif d'achat (l'accusé de réception par courriel) sera alors exigée par ce point de vente ainsi qu'une pièce d'identité officielle en vigueur. A défaut, les Titres commandés ne pourront pas être délivrés.

La commande sera ensuite remise au Client, sous réserve de la signature par celui-ci d'un reçu (sauf cas du rechargement en ligne).

ARTICLE 7. SPECIFICITES DU RECHARGEMENT EN LIGNE

Le Titre délivré sur un support « carte PassTignes » ou « carte LiberTignes/Keycard » peut être rechargé en fonction des produits proposés par l'Exploitant via le site Internet, au plus tard quinze (15) minutes avant le début de validité du Titre concerné.

Le paiement se fait par carte bancaire à distance. Un accusé de réception de la commande est envoyé par l'Exploitant au Client, lequel devra conserver ce justificatif d'achat, notamment en cas de contrôle lors de l'emprunt des remontées mécaniques.

Le rechargement du Titre aura lieu automatiquement lors du premier passage du Client aux bornes d'accès « mains libres ».

ARTICLE 8. ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

En application de l'article L 121-16-1 I 9° du Code de la consommation, la vente des Titres n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L121-21 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance.

ARTICLE 9. MODIFICATION DE COMMANDE

La modification de commande ne peut en aucun cas être utilisée par le Client pour bénéficier d'une offre promotionnelle et/ou d'une réduction de prix quelconque.

Une demande de modification de commande peut être adressée à l'Exploitant, sous réserve qu'elle porte exclusivement sur un changement des dates de validité ou de durée du Titre commandé, pour la saison au cours de laquelle ledit/lesdits Titre(s) a/ont été commandé(s).

Aucune autre modification de quelque nature qu'elle soit et notamment de prix ne sera acceptée par l'Exploitant. En conséquence de quoi, toute demande de modification autre que celle portant sur une modification de date de validité ou de durée des Titres ne sera pas traitée.

Pour ce faire, la demande doit être adressée à l'Exploitant par courriel ou courrier aux adresses suivantes : vad.tignes@compagniedesalpes.fr ou *STGM – Service Vente en ligne-Gare de la Grande Motte – B.P. 53 – 73321 TIGNES Cedex*

Cette demande doit impérativement contenir le numéro de référence de la commande, mentionné sur le justificatif d'achat visé à l'article 2.

Cette demande doit être envoyée par le Client au moins quarante-huit (48) heures avant le début de validité du Titre concerné.

Le cachet de la Poste fera foi pour la fixation de la date de toute demande de modification par courrier. En cas de demande de modification par courriel, la date d'envoi de ce dernier fera foi.

En deçà de 48 heures avant le premier jour de validité des Titres commandés, aucune demande de modification ne sera acceptée par l'Exploitant.

Exception pour les titulaires de « cartes PassTignes » : possibilité d'adresser sa demande de modification (sans frais) jusqu'à la première utilisation du Titre.

- Si le Titre à modifier est de même durée et de même tarif

En cas de premier achat de Titre, l'Exploitant accuse réception par courriel de cette demande de modification.

Le Client doit ensuite se présenter au Service Vente en Ligne de l'Exploitant au plus tard le premier jour de validité de son Titre, afin que cette modification soit prise en compte par le système informatique de billetterie, et ce sans frais supplémentaires.

En cas de rechargement, l'Exploitant accuse réception par courriel de cette demande de modification. L'Exploitant réalise directement la modification sur les dates de validité via son système informatique de billetterie.

Le changement des dates de validité s'opère alors automatiquement au premier passage du Client aux bornes d'accès « mains libres », et ce sans frais supplémentaires.

- Si le Titre à modifier a une durée de validité plus longue

L'Exploitant accuse réception par courriel de cette demande de modification et annule le premier titre de transport (y compris l'assurance Carré Neige associée).

Le Client doit alors procéder à une nouvelle commande sur le site Internet, en procédant à un rechargement du support reçu à l'occasion de la première commande.

Une fois cette nouvelle commande conclue, l'Exploitant recrédit la carte bancaire du Client du montant du premier titre de transport (y compris l'assurance Carré Neige associée), sous un délai de quinze (15) jours.

- Si le Titre à modifier a une durée de validité plus courte

L'Exploitant accuse réception par courriel de cette demande de modification.

Une fois cette demande reçue, l'Exploitant réalise directement la modification sur la durée de validité du Titre via son système informatique de billetterie, sans que le Client n'ait besoin d'annuler sa première commande.

L'Exploitant recrédit la carte bancaire du Client de la différence entre le montant du premier titre de transport (y compris l'assurance Carré Neige associée) et le montant du titre de transport modifié (y compris l'assurance Carré Neige associée) sous un délai de quinze (15) jours.

ARTICLE 10. ANNULATION DE COMMANDE

L'annulation de commande ne peut en aucun cas être utilisée par le Client pour bénéficier d'une offre promotionnelle et/ou d'une réduction de prix quelconque.

Une demande d'annulation de commande peut être adressée à l'Exploitant par courriel ou courrier aux adresses suivantes : *vad.tignes@compagniedesalpes.fr* ou *STGM – Service Vente en Ligne- Gare de la Grande Motte – B.P. 53 – 73321 TIGNES Cedex*

Cette demande doit impérativement contenir le numéro de référence de la commande, mentionné sur le justificatif d'achat visé à l'article 2.

Cette demande doit être envoyée par le Client au moins quarante-huit (48) heures avant le début de validité du Titre concerné.

Le cachet de la Poste fera foi pour la fixation de la date de toute demande d'annulation par courrier. En cas de demande d'annulation par courriel, la date d'envoi de ce dernier fera foi.

L'Exploitant recrédit la carte bancaire du Client du montant de la commande annulée, sous un délai de quinze (15) jours à compter de la demande d'annulation, après déduction d'une somme forfaitaire correspondant à cinq pour cent (5)% du montant de la commande annulée, en tant que frais d'annulation.

Le Client peut conserver le support « carte PassTignes » du Titre annulé, qui peut être réutilisé ou rechargé par la suite. Dans ce cas, l'Exploitant recrédit la carte bancaire du Client uniquement du montant du titre de transport annulé (y compris l'assurance Carré neige associée), sous un délai de quinze (15) jours à compter de la demande d'annulation.

En deçà de 48 heures avant le premier jour de validité des Titres commandés, aucune demande d'annulation ne sera acceptée par l'Exploitant.

Exception pour les titulaires de « carte PassTignes » : possibilité d'adresser sa demande d'annulation (sans frais) jusqu'à la première utilisation du Titre.

ARTICLE 11. SUIVI DE COMMANDE

Pour toute information supplémentaire, le Service Vente en Ligne est à la disposition du Client à l'adresse indiquée dans l'article précédent.

ARTICLE 12. RESPONSABILITES ET GARANTIES

L'Exploitant n'est tenu que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne.

La responsabilité de l'Exploitant ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure.

Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

ARTICLE 13. MODES DE PREUVES

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le Client valent preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n°2000.230 du 13 mars 2000 ainsi que de l'exigibilité du règlement.

Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le site de vente en ligne.

Le Client doit conserver impérativement le justificatif d'achat, seul ce document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécaniques.

ARTICLE 14. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les éléments (graphisme, photos, logo...) du site Internet sont constitutifs de droits de propriété intellectuelle appartenant à l'Exploitant ou exploités par ce dernier.

Toute reproduction d'un élément dudit site ou tout lien simple ou par hypertexte sont strictement interdits, sauf autorisation expresse et préalable de l'Exploitant.

ARTICLE 15. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Toutes les données bancaires demandées au Client lors de la passation de commande sont protégées par un procédé de cryptage, certifié SSL 128.

Le traitement de données personnelles tiré de la vente en ligne a été régulièrement déclaré auprès de la CNIL. Les informations que les Clients communiquent sur le site Internet permettent à l'Exploitant de traiter et d'exécuter les commandes passées sur ledit site.

Conformément à l'article 32 de la loi Informatique et Libertés, l'Exploitant informe les Clients sur l'utilisation qui est faite de ces données, notamment sur la possibilité de leur envoyer des offres commerciales.

En cas de modifications de leurs coordonnées, de leur adresse électronique ou autre, les Clients doivent procéder à une mise à jour de leurs données personnelles, en se connectant sur leur espace personnel accessible sur le site Internet.

ARTICLE 16. ARCHIVAGE

L'archivage des bons de commande est effectué par le Service Vente en Ligne de l'Exploitant conformément à l'article L 134-2 du Code de la consommation. Dans ces conditions, le Client peut ainsi accéder à sa commande archivée en en faisant la demande écrite auprès dudit service à l'adresse susvisée.

ARTICLE 17. TRADUCTION-LOI APPLICABLE-REGLEMENT DES LITIGES

Dans le cas où les présentes conditions particulières seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions particulières est la seule à faire foi.

En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions particulières, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions particulières sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, il est possible de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends (ex : conciliation), tels que prévus à l'article L133-4 du Code de la consommation.

A défaut de règlement amiable, le litige sera porté par la partie la plus diligente devant les tribunaux compétents.